



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 12 avril 2023

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 16
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 10

OBJET :

DE-CDE-23-04-1-3) AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU VAL-DE-MARNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION DES AGENTS DE LA CAISSE DES ECOLES ET LE SOUTIEN FINANCIER AUX MINI-SEJOURS.

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi douze avril à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le mercredi 05 avril 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. RIBET, Mme VERMANT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ, Mme FOURNIER, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme TRAN.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. LEBEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE .

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le dispositif d'appel à projet intitulé « Aide au fonctionnement « projet local » du soutien aux loisirs et aux projets jeunes » de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu la proposition de la CAF du Val-de-Marne de soutenir financièrement l'effort de formations organisées en direction des agents de la Caisse des écoles et de participer au financement des mini-séjours.

Considérant la nécessité de signer la convention d'objectifs et de financement permettant le versement de la subvention ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention n° 202200720 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention pour la formation des agents des accueils de loisirs de la Caisse des écoles et le soutien financier des mini-séjours.

ARTICLE II : Autorise Madame la Présidente de la Caisse des écoles à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Présidente

Signé